

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°359

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que l'avis de motion pour l'adoption du règlement n°359 modifiant le règlement n° 349 ayant pour but de citer « l'église Notre-Dame-de-l'Assomption » à titre d'immeuble patrimonial a été donné le 19 novembre 2024 à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer est propriétaire de l'immeuble cité et qu'elle entend réaliser un projet de reconversion de l'église dans le but de sauvegarder ce bâtiment patrimonial et de le mettre en valeur tout en répondant aux besoins de sa communauté ;

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-quatre.**



Mélissa Gagné

.....  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le vingtième jour de novembre 2024. Une copie a également été déposée sur le site Web de la Municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour de novembre deux mille vingt-quatre.**



Signé .....  
Mélissa Gagné, Directrice générale et  
Greffière-trésorière